«La mise en boîte du Maire» !

Un Maire qui saurait danser ? peut-être … mais «valser», beaucoup l'espèrent (selon nos sources).

Jean-Pierre Gorges, y songe depuis un moment, et cela devrait se réaliser, car ce que le **Maire** veut, **Dieu** « **himself** », le veut également: **ouvrir une discothèque en centre-ville de Chartres**.

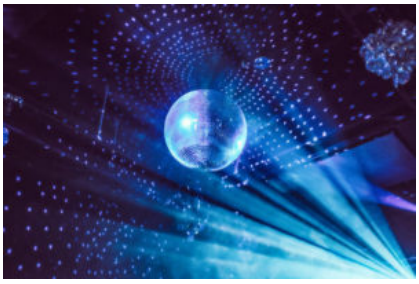

Dans l'enceinte du déjà «**col usé**» pardon, du **Colisée**, et **2025** est la date d'ouverture envisagée ?

Une nouvelle discothèque souterraine sur **1200 m²,** Intégrer ce nouveau projet dans « **Pôle Gare** » est dans la suite des **travaux pharaoniques** entrepris dans cette zone de **32 hectares, au cœur de Chartres**.

La sortie se fera du côté «**pont Casanova**», et un nouveau **parking de 1100 places** va voir le jour en fin d'année.

Un **Hôtel** sera également implanté, de quoi animer « **chaudement le quartier**« , et surtout, faire fuir les résidents.

Un **permis de construire** a déjà été déposé et devinez où… OUI bravo, auprès des services d'attribution des permis, de… la **Mairie de Chartres** «**herself**» ! (elle même).

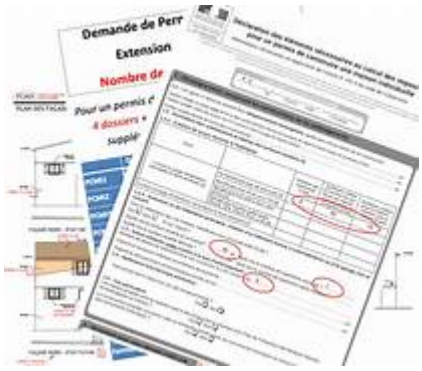

Chartres revendique le titre de : «**Capitale du Parfum**» ?, mais souvent les odeurs qui flottent dans l’air ont plus des relents d’égouts que de roses.

https://www.parfumdegrasse.com/grasse-la-capitale-mondiale-du-parfum/

Alexandra Simoni

ZOOM SUR « Le dossier du Mois »

Centre-ville : le cœur n’y est plus, par MédiaChartres.

ENQUÊTE, (Par onze étudiants-journalistes du CUEJ de

Strasbourg).

http://cuej.info/mini-sites/coeurdeville/

Pendant un mois, nous avons enquêté sur l'efficacité du programme **Action cœur de ville**, mis en place par l'État en 2018 pour revitaliser les centres des villes moyennes. Nous démontrons que les surfaces commerciales en périphérie ont continué à s'étendre dans 81% des communes bénéficiaires du dispositif parmi les plus touchées par la dévitalisation de leur Centre-ville. **Une contradiction dont les responsabilités incombent tour à tour aux élus locaux, à l'administration d'État et aux préfets.**

Les élus, premiers responsables !

Nous avons découvert que : plusieurs Municipalités utilisent les fonds publics et les outils mis à leur disposition par le dispositif gouvernemental pour mener des projets dans leur centre-ville, **tout en portant en parallèle des projets d'extension commerciale en périphérie.**

Après Action cœur de ville, la loi Élan de 2018 a complété l'arsenal à la disposition des Maires avec la création de conventions d'Opération de revitalisation du territoire (**ORT**). **Notre enquête révèle qu'en plus de ces exemples de « Mairies schizophrènes », une municipalité plus audacieuse que les autres – celle de Chartres** – **tente d'exploiter la souplesse de la convention ORT pour développer en périphérie un complexe commercial de 130 000 m², qui lui est refusé depuis plusieurs années.**

Le laisser-faire des Préfets …

Alors que l'État leur demande de participer à la préservation des centres-villes, **les Préfets n'exploitent pas les outils en leur possession pour s'opposer à des projets allant à l'encontre d'Action cœur de ville, comme le révèle notre enquête**. En effet, les représentants de l'État ont la

possibilité de déposer un recours devant la **CNAC s'ils considèrent qu'un projet commercial menace les actions menées en centre-ville.**

Commission Nationale d'Aménagement Commercial

https://cnac.entreprises.gouv.fr/

Chartres | « L'Action cœur de ville tombe à pic » !

Par un simple jeu sémantique, le Maire remet sur la table un gigantesque centre commercial. Et le soustrait habilement aux garde-fous habituels.

Le programme Action cœur de ville pose un cadre, mais cela n'empêche pas certains élus de prendre des libertés. **Nous nous sommes penchés sur le cas de Chartres,** où le Maire a trouvé une faille dans le système. **Jean-Pierre Gorges** (sans étiquette, affilié à la droite), **est soupçonné de vouloir travestir le dispositif Action cœur de ville, en l'utilisant pour relancer la construction d'un centre commercial « éléphantesque » en périphérie.**

Ce projet, qui s'étendrait sur 80 000 m² de surface de vente, est plus connu sous le nom de "plateau Nord-Est". Car il serait aménagé sur une partie des 250 hectares de terrains militaires rachetés par la municipalité, à trois kilomètres au Nord-Est du centre historique de Chartres.

130 000 mètres carrés de surface commerciale pour le futur plateau nord-est

Le projet et l’existant, plateau Nord-Est.

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Liberté
Égalité
Fraternité

Après avoir mis le doigt sur une faille du système, **le Maire de Chartres**, qui vient de rempiler pour un quatrième mandat, se fera-t-il court-circuiter ? “***La question du périmètre des conventions ORT nous est remontée depuis quelque temps. Nous restons vigilants***”, glisse un autre responsable du **Ministère de la Cohésion des territoires**.

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort#:~:text=Le%20p%C3%A9rim%C3%A8tre%20de%20la%20strat%C3%A9gie%20territoriale%20comprenant%20tout,repose%20le%20projet%20de%20redynamisation%20du%20c%C5%93ur%20d%E2%80%99agglom%C3%A9ration.

Journalistes de l’enquête : Nicolas Arzur, Loana Berbedj, Hugo Bossard, Pauline Boutin, Victor Boutonnat, Emma Conquet, Laurie Correia, Aïcha Debouza, Thémïs Laporte, Benjamin Martinez, Julia Toussaint

Le « dossier du dessus » (1er volet), par MédiaChartres, qui devrait résonner plus fort que les cloches de la Cathédrale (…)

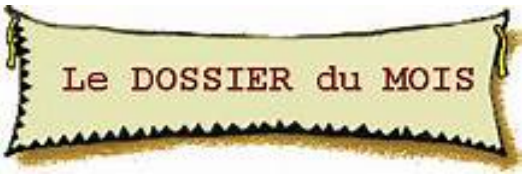

Yves Dubois

FÊTE NATIONALE

La Rédaction de MédiaChartres, vous souhaite un bon 14 Juillet 2022.

Les origines d'une fête populaire Nationale:

https://fr.wikipedia.org/wiki/Prise_de_la_Bastille

Sortir à Chartres: INFOS PRATIQUES: Chartres programme et News:

https://www.chartres.fr/fete-nationale

La Rédaction

PRESSE AU GARDE A VOUS !

Stupéfaction de la Rédaction de **MédiaChartres**, de constater qu'une fois encore … **le journal local est aux ordres** !

La véritable vocation du journaliste, est de faire de l'info digne de ce Nom, et non de se plier aux désirs nauséabonds des Élu-es de parti pris (CQFD)

Ainsi, il suffit de faire parvenir au journal, des billets d'humeurs, pour que ce dernier se « couche » et publie ?

La Presse n'est pas un outil mis à disposition, pour flatter les égos surdimensionnés.

Car sinon, chaque vivant doit avoir les mêmes prérogatives (question de justice et de démocratie), **MédiaChartres** vous invite à faire de même, envoyer vos « communiqués » au

journal, et constater la réaction …

Sur le contenu:

L'intéressé, applaudi des deux mains, tout ce qui va dans le sens de ses propres intérêts, l'une des raisons qui le relie officiellement, à la chanson de Jacques Dutronc « **L'opportuniste**« .

https://music.youtube.com/watch?v=WuSDu1hqob4&list=OLAK5uy_mP8PMhlKYwSSxypZRy8OTG3v2F-ZoTSmk

Et d'ajouter: « que sa méthode est la seule qui fonctionne », et qu'elle réponds à l'attente de « **MES concitoyens«** (et les autres), ils sentent le pâté ?

Une vieille recette de Grand-mère, qu'il va révéler à Madame la Première Ministre

Un autre emploi pour le Maire de Chartres (et une casquette de plus) ?

Martine Leroy

DATE BUTOIR.

Bientôt les vacances (**le 22**) pour certains …

et surement, le début de gros ennuis, pour d'autres !

D'après les « sources » de **MédiaChartres**, les différentes enquêtes en cours visant à déterminer la « fuite » de grosses

sommes d'argent (2,5 millions d'euros +/-) au siège de **Chartres** et **Chartres Métropole** sont à termes, les résultats devraient prochainement arriver sur le bureau du Juge d'instruction, qui a diligenté.

Ainsi que d'autres enquêtes, visant d'autres sujets, à suivre …

L'horizon se couvre, mais la vie continue !

Alexandra Simoni

Le Compa (suite)

MédiaChartres, avait déjà abordé l’épineux sujet du **Compa** (**musé agricole Chartrain**) le plus grand d’Europe.

https://mediachartres.fr/2021/05/27/un-conseil-departemental-qui-a-le-compa-dans-loeil/

Sujet, qui revient sur le devant de la scène et par une

publication du journal local, suite à des propos du **Président du Conseil Départemental**.

MédiaChartres, avait rencontré M. **Ch. Le Dorven** après son élection à la tête du département, entrevue plutôt cordiale et détendue (sauf, pour des sujets de subventions et de prêts, à certaines Communes), ainsi qu'une étrange succession et rachat d'un bien immobilier, par la Ville de Dreux ou la . . . l'omerta est de mise.

Nos équipes, ont pratiquement bouclées toutes les investigations, et la suite en collaboration, avec l'association **Anticor** s'avère . . . **passionnante !**

https://www.anticor.org/

Pour revenir au « **Compa**« , le Président avait pourtant avancé le maintient du musé en lieu et place.

Les relations avec la Mairie de Chartres, n'étant pas au beau fixe (après l'éviction, de son ancien dirigeant), il y avait même comme « **une dent** » entre les deux.

Il semble bien que depuis, la petite sourie soit passée, et

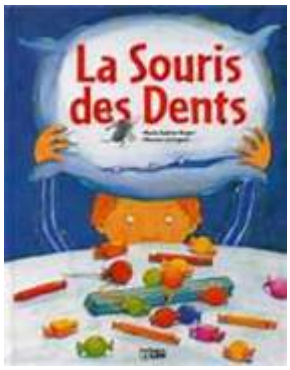

achetée ou négociée au prix fort, la petite « dent »

Pour mémoire, dans le cadre des extensions de l'environnement du complexe » **Colisée** » la Ville avait déjà cassée sa (votre) tirelire en **2014**, à hauteur de **4 millions d'euros**, pour acquérir auprès de la SNCF, l'ancien site de la **Sernam** de 22 000 M2, après avoir bénéficié du mois des soldes, car le prix initial était de 10 millions (petite remise de 60%) ?

En ce temps la, le **Député-Maire et président de « Chartres aménagement** » (disparu depuis) déclarait –Nous allons faire un centre d'affaires avec logement privé et social et un centre pour handicapés, **il faut aller vite**– **et ceci, en 2014 nous sommes en … 2022 !**

Il ne fait plus aucun doute, sur le devenir du « **Compa** » qui sera sacrifié et transféré … **ailleurs** (?), pour laisser place à une autre destinée certainement, plus logique et surtout,

plus « rentables ».

Patrick MaresKo

LES FOUILLES . . .

La Ville de **Chartres** n’hésite pas, à mettre en avant ses fabuleux sites archéologiques et même, à en faire des lieux « d’attractions pour touristes », mais uniquement, là ou ça l’arrange et pas ailleurs.

MédiaChartres, vous révèle un exemple récent et concret:

L’immense chantier de construction engagé par la Ville en complicité avec deux autres comparses (promoteurs), entre la **Porte Morard** et la **Porte Guillaume** (ex-site EDF), le « **Jackpot** » pour ces aficionados du placement « sans risques et très rentable à cours terme » (**mais, cela reste à voir)** !

Logiquement, des fouilles archéologique sérieuses, doivent êtres faites, or … sur toute la superficie, seul le petit parking de la Porte Guillaume à été fouillé, et façon « **Speedy Gonzales** » sur une semaine seulement ? Ce qui ne reflète en rien, les possibles secrets et trésors du passer cachés dans les strates du sol.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Strate_(g%C3%A9ologie)

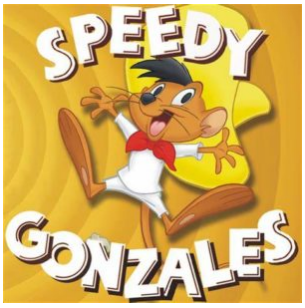

Les outils de fouilles, sont également « **particuliers**« , d’habitude plutôt du style pinceaux et grattoirs, **la Ville utilise du lourd** , très curieux car d’ordinaire ce secteur est extrêmement réglementé et surveillé ?

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000784249/

La Ville faisant elle même, ses propres recommandations, sur son site:

https://archeologie.chartres.fr/vos-projets-nos-conseils/conseils-aux-amenageurs

Les Chartrains ne pensent t'ils pas êtres, les

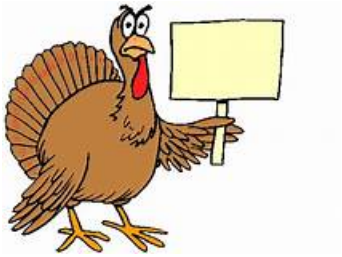

de la mauvaise farce ?

MédiaChartres espère que non.

Martine Leroy

LE BÉTON et SES DESSOUS . . .

MédiaChartres, publie un extrait de l'article du **30/06/22** du journal en ligne **Médiapart** par: Jade Lindgaard

Et pour d'excellentes et évidentes raisons, la première étant le sujet du « **bétonnage** » des Villes, par les Maires, adjoints et lobbyistes, au travers des nombreuses **SEM** et **SPL** ! (et la question est, quelle est leur véritable motivation, « inavouable »), mais nous connaissons **les** réponses.

Nos prochains sujets, oui **…** mais il faut attendre, que les enquêteurs aient terminés de poser, conclusions et rapports auprès du Juge, chargé de faire l'éclairage, sur « **Chartres bientôt, en pleine lumière** » ? (sans ironie).

Extrait: Des élus veulent continuer de bétonner en paix !

Des élus locaux, qui ont le pouvoir de rendre constructibles des parcelles de terre, mènent la fronde contre de nouvelles dispositions les empêchant de bâtir à tour de bras. Mais la protection des terres et du vivant ne devrait-elle pas constituer une priorité plutôt que de construire un nouveau centre logistique ou un énième hypermarché ?

C'est l'une des principales avancées de la loi « climat » votée sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron – qui en compte peu : mettre fin au bétonnage des terres agricoles et naturelles. En 2050, il ne sera plus permis de couler du bitume ni de construire une gare ou une autoroute sur des sols non urbanisés, sans obligatoirement les compenser. C'est l'objectif appelé « **zéro artificialisation nette** » (ZAN). Pour s'y préparer, la France devra dans dix ans avoir réduit de plus de la moitié le rythme d'artificialisation des terres – par rapport aux dix ans qui ont précédé. L'enjeu est à la fois climatique, car construire sur un sol l'empêche de capter le CO_2, et la défense de la biodiversité, puisque recouvrir un sol de matières inertes y tue le vivant (hérissons, lombrics,

insectes, oiseaux…), sans oublier l'enjeu paysager.

Demandée par la Convention citoyenne pour le climat, cette mesure avait été affaiblie avant son examen parlementaire par la haute administration, qui l'avait parsemée d'exemptions : les entrepôts de logistique de type Amazon peuvent y échapper, ainsi que les hypermarchés de taille inférieure à 10 000 m^2 – **soit 95 % des dossiers …**

Des solutions à l'étalement urbain existent : réemploi d'espaces délaissés, **réorientation des activités locales autour de filières agroécologiques**, etc. Mais cela demande aux collectivités territoriales de renouveler leur vision du « *développement* des *territoires* ». **Cet *aggiornamento* n'a pas encore eu lieu dans bien des Mairies et des exécutifs, qui restent dépendants de stratégies obsolètes.**

MédiaChartres, vous invite à lire la passionnante suite de l'article:

https://www.mediapart.fr/journal/france/300622/des-elus-veulent-continuer-de-betonner-en-paix

Clara Hirch

Ci-dessous, extrait de l'album MédiaChartres.

DÉCOUVREZ LE PROGRAMME
PICHARD / SABLONS

RIFIFI et CHUTE … ?

MédiaChartres, n’est pas étonné par le « ton grinçant » et « l’atmosphère tendue » du dernier Conseil communautaire de la Ville https://www.chartres-metropole.fr/fileadmin/user_upload/docume

nts/agglo/conseils-communautaires/ordre-du-jour/2022/2022-06-27-ordre-du-jour-conseil-communautaire-chartres.pdf

En cause, « **Chartres Métropole** » avec les dérapages et dépenses somptuaires de ses innombrables annexes –**SEM/SPL**– (s) qui ne se compte plus **https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobiliers-806220091.html** Si bien que cela commence sérieusement à énerver et attirer l'attention des organismes et services, chargés de la surveillance et des contrôles: **CRC** (chambre régionale des comptes)/**PNF** (parquet national financier)/**Services fiscaux**/certaines Associations, comme **Anticor** **https://www.anticor.org/** etc …

Des véritables problèmes, la pente est glissante et la tornade de force 5 (?) une chose est sur, les projecteurs et les radars sont désormais braqués sur Chartres !

Les » **mercenaires du cercle**« , s'agitent, minimisent et

expliquent maladroitement dans la Presse… le mal est fait, l’opposition s’accroche et les Amis d’hier commencent à prendre discrètement des distances, avant l’arrivée de la tempête.

Un dossier, que va suivre MédiaChartres.

Chartres développements immobiliers

RESIDENTIEL
INDUSTRIEL
TERTIAIRE

Martine Leroy

anti COR
Contre la corruption
Pour l’éthique en politique

LES GROS « BONNET »s,

Avec un nombre, sans cesse croissant de chantiers immobiliers en Ville, **MédiaChartres** remarque que chacun s'octroie ses « propres » besoins, en et pour … tout !

Exemples: occupation de l'espace Public (suppression des trottoirs) sans autorisation ou périmée de longue date, ou encore, ne correspondant pas du tout à l'arrêté municipale affiché (quand il y en a un et qu'il est visible), réglementation routière (valse des panneaux mobiles ou fixes) au gré des besoins, détériorations visibles des routes par le

passage répété des poids lourds (pourtant interdits en Ville, aux plus de 10 tonnes), et que les « autorités » avaient promis de sanctionner récemment, à grand renfort de communiqués dans la presse locale,

(sévir, oui, mais de façon très sélective).

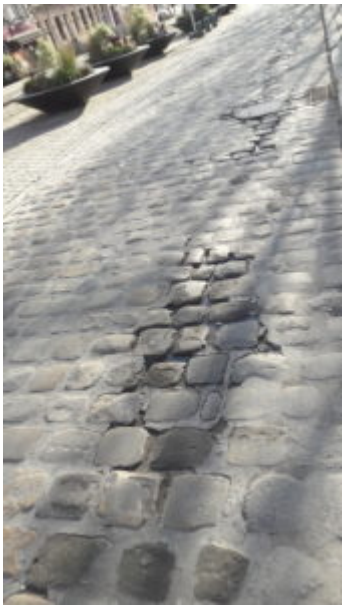

état des routes, après les passages des PLs

Comme toujours, ces infractions ne sont JAMAIS sanctionnées , voir même, simplement contrôlées !

MédiaChartres vous en explique la principale raison:

A ce jour, la majorité des promoteurs, sont des annexes de la **Mairie de Chartres** ou en participations, dès lors, difficile de se faire justice à soi-même (et au diable les lois), et puis quand ont à de gros « **Bonnet** » -sans mauvais esprit-, ça aide.

chantier, rue Gabriel Péri:

Voici en image, quelques illustrations:

Blv Foch, avant/après

humour de chantier !

Claude Arffi